

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 15 JUIN 2018
COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le quinze juin à 19h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 09 juin deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric DELVAUX, Maire.

La présente séance fait suite à l'absence de quorum constatée lors de la séance du 08 juin 2018, au procès-verbal de carence qui a été dressé le même jour, affiché à la porte de la mairie et inséré au registre des délibérations, et à la convocation adressée le 09 juin à l'ensemble des conseillers municipaux, sans modification de l'ordre du jour et accompagnée de la note explicative de synthèse (dernière version en date du 04 juin).

Ainsi, les délibérations peuvent valablement être adoptées ce jour sans condition de quorum.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	DELVAUX Eric	Présent			
2	SEURON Jean	Présent			
3	BETREMA Nicole	Présent			
4	HAYE Philippe	Absent			
5	REGNIEZ Claude	Absent			
6	MUYS Vincent	Absent			
7	HASSELIN Carine	Présent			
8	BLIMER Ludovic	Absent			
9	NORTIER Isabelle	Absent			
10	CARNELOS Rebecca	Absent			
11	TISON Sophie	Présent			
12	LE PESSEC Christine	Absent			
13	VANDERSCHILT Jean-Yves	Absent			
14	COLEAU Olivier	Présent			
15	LUSSIEZ Fabien	Absent			

Nombre de conseillers présents	6	Nombre de conseillers excusés	0
Nombre de conseillers absents	9	Nombre de voix	6

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. ENGAGEMENTS JURIDIQUES DANS LE CADRE DU PROJET EOLIEN

1. 1. AVENANTS AUX ACTES CONCLUS DANS LE CADRE DU PROJET EOLIEN.

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avait délibéré le 18 novembre 2017 pour autoriser son Président à signer des baux emphytéotiques et des conventions de constitution de servitudes avec les sociétés Energie Avesnes et Energie Iwuy.

Le CCAS étant dissous, l'ensemble du patrimoine existant et des engagements courants à la date de dissolution ont fait l'objet d'un transfert automatique à la commune.

L'ensemble des engagements pris font l'objet de contreparties financières assorties d'un taux d'actualisation de 2% par an.

La commune et les sociétés souhaitent convenir d'un versement anticipé des 5 premières années de redevances et d'indemnités, dont le calcul demeure strictement identique à celui figurant dans les actes susnommés.

A cette fin, il est nécessaire de conclure un avenant aux baux et aux conventions de constitution de servitudes, afin d'intégrer le règlement anticipé des 5 premières années de redevances et d'indemnités et leur versement selon le calendrier suivant :

	Energie Avesnes	Energie Iwuy
Septembre 2018	49 966,40 €	13 884,80 €
Juin 2019	74 949,60 €	20 827,20 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Décision du Conseil municipal :

Par 5 voix Pour, 1 voix Contre (M. Olivier COLEAU), le Conseil :

- **Approuve le versement anticipé des 5 premières années de redevances et d'indemnités dues par les sociétés Energie Avesnes et Energie Iwuy à la commune en application des baux et conventions conclus entre les sociétés et le CCAS d'Avesnes-le-Sec et transférés à la commune suite à la dissolution du CCAS, soit un montant total de 159.628,00 euros répartis en deux versements de 40% en septembre 2018 et 60% en juin 2019**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants formalisant cet engagement**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document et à prendre tout engagement nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Monsieur Olivier COLEAU demande à Monsieur le Maire si ce versement répond à la législation au principe budgétaire.

Monsieur le Maire répond que ce versement anticipé répond bien au principe

Budgétaire et que comme à l'accoutumée, la présente remarque sera notifiée dans la délibération qui fera l'objet du contrôle de légalité.

1.2 CONVENTIONS D'UTILISATION DES VOIES COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une sollicitation des sociétés Energie Avesnes et Energie Iwuy aux fins d'utilisation des chemins ruraux et voies communales suivants :

- Chemin rural dit ancien Riot de Calvigny
- Chemin du Moulin Martin
- Chemin d'Iwuy par Avesnes-le-Sec
- Chemin de la Nonain

Les conventions proposées ont pour objet la circulation et le stationnement des véhicules et engins des sociétés susnommées et, pour la société Energie Iwuy, la constitution d'une servitude pour le passage de câbles électriques.

Les contreparties financières sont déterminées suivant le même mode de calcul que celui appliqué aux précédents engagements pris dans ce cadre et sont définies comme suit :

- Contreparties dues par la société Energie Avesnes :
 - Redevance de base de 500 €
 - Redevance complémentaire annuelle de 1150 €
- Contreparties dues par la société Energie Iwuy :
 - Redevance de base de 500 €
 - Redevance complémentaire annuelle de 1032 € pour le passage des câbles
 - Redevance complémentaire annuelle de 550 € pour la circulation et le stationnement des engins

Par ailleurs, au regard du tonnage des engins amenés à emprunter ces voies et chemins, des travaux de renforcement seront réalisés aux frais et charges exclusifs des sociétés.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Décision du Conseil municipal :

Par 5 voix Pour, 1 voix Contre (M. Olivier COLEAU), le Conseil :

- **Approuve valide le principe d'utilisation des voies communales et chemins ruraux ci-dessus indiqués pour les besoins de l'installation, de l'exploitation, de la maintenance et du démantèlement du parc éolien**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes une fois les formalités préalables suivantes accomplies par les sociétés :**
 - **La production d'une attestation cosignée des deux sociétés certifiant la levée des conditions suspensives figurant dans l'ensemble des actes conclus entre les sociétés et la commune ou le CCAS, ainsi que les pièces correspondantes ;**
 - **La production d'une note explicative sur la consistance et l'emprise des travaux, préalablement à toute déclaration de travaux et à toute déclaration d'intention de commencement des travaux**
 - **La réalisation, au frais exclusifs des sociétés, d'un constat d'huissier relatif à l'état initial des chemins, et de la rue du Calvaire préalablement au démarrage des travaux, en présence de la commune**
 - **La tenue d'une réunion de présentation des travaux et de reconnaissance terrain, en présence de la commune**

1.3 CONVENTION DE SERVITUDES

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une sollicitation de la société Energie Iwuy aux fins de constitution de servitudes :

- **Sur la parcelle ZI 118 : servitude de câblage et réseaux en contrepartie d'une indemnité de base de 100 € et d'une indemnité complémentaire de 15 €**
- **Sur la parcelle ZI 117 :**
 - **Une servitude d'accès en contrepartie d'une indemnité annuelle de 99 €**
 - **Une servitude de câblage et réseaux en contrepartie d'une indemnité de 27 €**
 - **La convention prévoit également une indemnité globale de base de 100 €**

Décision du Conseil municipal :

Par 5 voix Pour, 1 voix Contre (M. Olivier COLEAU), le Conseil :

- **Approuve les constitutions de servitudes et indemnités proposées**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre tout engagement nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

2. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les Contrats Enfance Jeunesse permettent à leurs signataires de bénéficier de financements complémentaires aux financements de droit commun, par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour l'organisation de services, d'activités et de coordination en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont d'une durée de 4 ans. L'actuel CEJ de la commune (2014 – 2017) étant arrivé à expiration, il convient de conclure un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, qui s'appliquera :

- Aux accueils de loisirs du mercredi après-midi
- Aux accueils de loisirs des vacances scolaires

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

3. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA CAPH POUR LA REHABILITATION DE LA CANTINE.

Monsieur le Maire a invité Madame BETREMA et Monsieur SEURON à un rapide point sur les travaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de réhabilitation de l'école et de la cantine a été scindée en deux phases :

- **Phase 1 : réhabilitation de l'école et mise aux normes de la cuisine de la cantine**
Cette première phase a fait l'objet d'un marché de travaux qui est en cours d'exécution.
- **Phase 2 : réhabilitation de la cantine (hors mise aux normes de la cuisine)**
Cette seconde phase a fait l'objet d'un appel d'offres pour la conclusion d'un marché de travaux. Le marché sera notifié en fonction du financement de cette phase. A l'issue de l'analyse des offres, le plan de financement de la phase 2 s'établit comme suit :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants	%
Travaux	567 587,41 €	CAPH : Fonds de concours	284 688,22 €	42%
TVA 20,0%	113 517,48 €	FCTVA 16,404%	111 728,45 €	16%
		Commune	284 688,22 €	42%
TOTAL	681 104,89 €	TOTAL	681 104,89 €	

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil :

- **Approuve le plan de financement proposé**
- **Sollicite le Fonds de Concours de la CAPH à hauteur de 284.688,22 €**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre tout engagement nécessaire à l'application de la présente décision**

4. QUESTIONS DIVERSES

➤ Repas des aînés

Monsieur le Maire commente la qualité et félicite Monsieur Philippe HAYE pour l'organisation du repas des aînés qui eut cette année encore un réel succès.

➤ Accueil de loisirs juillet

Monsieur le Maire rappelle l'organisation en cours des inscriptions du ALSH de juillet avec retour des dossiers sur 3 permanences, à savoir le samedi 16 juin de 9h à 11h30, le mercredi 20 juin de 14h à 16h et le samedi 23 juin de 9h à 11h30.

A ce jour 59 dossiers ont été reçus à l'issue de la 1^{ère} permanence.

➤ Travaux à l'école ;

Monsieur le Maire indique qu'une visite de l'école sera organisée prochainement pour les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Eric DELVAUX.